



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/604
5 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Quarante-deuxième session
Points 21, 41, 44, 82, 83 et 85
de l'ordre du jour

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE DE L'AFRIQUE : PROGRAMME D'ACTION DES
NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE, 1986-1990

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

Lettre datée du 2 octobre 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Au nom du Groupe des 77, je vous serais obligé de bien vouloir faire publier
le texte de la déclaration annexée, adoptée par la onzième réunion annuelle des
ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, comme document officiel de
l'Assemblée générale au titre des points 21, 41, 44, 82, 83 et 85 de l'ordre du
jour.

Le Représentant permanent du Guatemala auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

Président du Groupe des 77 à New York

(Signé) Fernando ANDRADE DIAZ-DURAN

ANNEXE

Déclaration des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77

1. Les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 ont tenu leur onzième réunion annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 28 septembre au 1er octobre 1987.
2. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par l'aggravation de la situation économique mondiale et par ses effets dévastateurs sur l'économie des pays en développement, qui continuent de traverser une crise très grave. Dans nombre d'entre eux, le processus de développement a été sévèrement retardé. Il y a partout une crise de la dette, et les prix des produits primaires sont tombés au plus bas. Les taux d'intérêt réels sont extraordinairement élevés et les taux de change instables. Les apports financiers, y compris l'aide publique au développement (APD) se sont taris à tel point que les pays en développement enregistrent actuellement d'importantes sorties nettes de ressources. Les investissements consacrés à l'infrastructure, aux machines et à la mise en valeur des ressources humaines ont été réduits d'une manière draconienne. Dans tous ces pays, le système politique et le tissu social subissent d'intenses pressions. En raison de leur vulnérabilité structurelle, ce sont les pays en développement les moins avancés, insulaires et sans littoral qui sont le plus sérieusement touchés.
3. Les ministres ont constaté avec inquiétude que les principaux pays à économie de marché poursuivent des politiques unilatérales qui ont pour effet d'élargir l'écart entre le Nord et le Sud. Au lieu d'appliquer des politiques réalistes en vue de renforcer la coopération économique mondiale, les pays industrialisés se dérobent à leurs responsabilités en affirmant dogmatiquement leur foi dans les forces du marché et en surestimant déraisonnablement les capacités qu'ont les pays de s'adapter à un environnement économique défavorable. Les ministres ont souligné que les pays en développement et les pays développés doivent entamer des négociations sérieuses et globales en vue d'améliorer la situation économique des pays en développement dans l'intérêt de l'économie mondiale elle-même. Ils ont aussi demandé aux pays développés de prendre d'urgence des mesures de nature à assurer que leurs politiques macro-économiques soient compatibles avec les buts et objectifs du développement des pays du tiers monde.
4. Tout en réaffirmant que les buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et son processus d'examen à mi-parcours restent valables et en soulignant que la Stratégie demeure un élément essentiel de la réalisation des objectifs du nouvel ordre économique international, les ministres se sont déclarés déçus de voir que les buts et objectifs de la Stratégie sont loin d'être atteints. Ils ont demandé aux pays développés de faire preuve de la volonté politique requise et de prendre des engagements plus fermes en vue d'appliquer les mesures décrites dans la Stratégie. Les ministres ont également demandé qu'on s'attelle à l'élaboration d'une Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Pour cela, il faudrait dresser notamment le bilan de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ils ont invité les organismes des Nations Unies à participer pleinement à ces préparatifs.

5. Les ministres ont souligné qu'en marquant leur ferme détermination de poursuivre le dialogue, les pays en développement ont contribué pour beaucoup aux résultats obtenus à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en ce qui concerne les problèmes de la dette, la mobilisation des ressources pour le développement et autres questions monétaires connexes, les produits de base, le commerce international et les difficultés des pays les moins avancés. Ils ont exprimé l'espoir que ces résultats constructifs, encore que limités au regard de la gravité des problèmes qui assaillent les pays en développement, permettront, pour peu que les pays développés fassent preuve de la volonté politique nécessaire, de faire progresser la coopération multilatérale et de favoriser ainsi la croissance et le développement. Les ministres ont réaffirmé leur plein appui au mandat de la CNUCED, fondé sur la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale.

6. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par les effets négatifs des formes nouvelles de conditionnalité imposées aux pays en développement par les pays développés et par les institutions de Bretton Woods ainsi que par leurs conséquences pour les relations économiques internationales. Ils ont souligné que le fait le plus grave dans l'évolution des politiques commerciales au cours des dernières années est la tendance qu'ont certains pays développés à établir des liens entre les échanges commerciaux et d'autres questions, par exemple la politique des pays en développement en matière d'investissements directs étrangers, de protection de la propriété intellectuelle, de services et de législation du travail. Les échanges, qui sont l'auxiliaire d'un développement autonome, risquent de devenir pour certains pays développés un moyen d'imposer des liens inacceptables aux pays en développement qui en dépendent. Les ministres ont souligné que le respect des engagements pris au niveau multilatéral en ce qui concerne le commerce ne saurait être subordonné à l'obtention de concessions dans ces domaines.

7. Les ministres ont estimé que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale devraient revoir leurs politiques et pratiques pour qu'elles contribuent activement à instaurer un nouveau système financier et monétaire plus équitable et plus démocratique, qui appuie davantage les efforts que font les pays du tiers monde pour assurer leur développement. Dans leurs critères de conditionnalité, les institutions financières internationales devraient tenir compte notamment de l'environnement extérieur dont l'évolution négative réduit les possibilités de parvenir aux ajustements nécessaires tout en maintenant un taux de croissance suffisant et en protégeant les couches pauvres de la population; elles devraient tenir compte aussi des ressources nécessaires pour le développement et des délais nécessaires pour parvenir à l'ajustement dans la croissance. Les ministres ont souligné qu'il fallait adopter une approche intégrée dans les domaines étroitement liés des politiques monétaires, des finances, de la dette extérieure et des flux de ressources; à cet égard, ils ont demandé instamment qu'on organise une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement, avec la participation de tous les Etats.

8. Les ministres ont souligné que les gros efforts d'ajustement déployés par les pays en développement pour répondre aux exigences des institutions financières et bancaires internationales, notamment dans le cadre de la conditionnalité imposée par le FMI, avaient entraîné pour ces pays d'énormes coûts sociaux, politiques et

économiques, provoqué le chômage et la récession et compromis leur capacité de croissance et de développement. Ils ont souligné qu'il faudrait adopter des programmes d'ajustement orientés vers la croissance afin de réduire les coûts sociaux et d'empêcher la détérioration des structures d'équipement. Ils ont préconisé que le FMI, la Banque mondiale et les autres institutions financières multilatérales coopèrent davantage de manière à éviter une conditionnalité multiple.

9. Les politiques macro-économiques de certains pays développés dans des domaines qui intéressent le monde entier et qui sont d'importance vitale pour l'avenir des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux vont à l'encontre des objectifs de développement économique et social des pays en développement. Les ministres ont souligné qu'il fallait appliquer une surveillance multilatérale efficace afin d'assurer un ajustement équitable et symétrique au niveau international ainsi que la coordination des politiques macro-économiques des grands pays, ce qui permettrait de favoriser la croissance et le développement des pays du tiers monde.

10. Les ministres ont noté qu'une nouvelle tendance est apparue dans certains pays développés : au lieu de lancer une initiative positive et globale pour renforcer la coopération économique mondiale, ils cherchent à minimiser l'influence exercée par l'environnement économique extérieur sur le processus de développement et insistent sur le rôle primordial d'une réforme des politiques intérieures fondée uniquement sur l'efficacité des forces spontanées du marché. Une telle démarche, que n'adoptent même pas ses principaux défenseurs, ne saurait résoudre les problèmes de développement; elle engendre l'instabilité sociale et politique et méconnaît la complexité de l'économie mondiale contemporaine. Elle permet également aux sociétés transnationales de déplacer librement, et à leur gré, des biens, des matières premières, des services, des données et des capitaux à travers les frontières nationales. Les ministres ont demandé à la communauté internationale d'unir ses forces et d'entamer un dialogue afin de mettre au point, sous leurs divers aspects, les mécanismes d'un système économique international global qui reposerait sur les principes de l'équité, de la justice, de l'harmonie et de l'universalité, ainsi que sur le respect des droits souverains des Etats, de manière à instaurer le nouvel ordre économique international et à tenir pleinement compte de l'interdépendance entre les politiques monétaires, les finances, le commerce et le développement ainsi que des objectifs centraux d'un tel système, à savoir le développement, la croissance, l'emploi et le progrès social.

11. Les ministres se sont déclarés très préoccupés par l'aggravation de l'endettement des pays en développement, y voyant l'un des problèmes les plus critiques de l'économie internationale, puisqu'il accroît l'instabilité des marchés financiers mondiaux et altère les flux des ressources et les courants commerciaux. Cette situation est également devenue un obstacle majeur à la croissance et au développement durables des pays en développement : elle exerce en effet une influence négative sur la capacité qu'ont les pays en développement débiteurs d'investir, d'importer et d'atteindre leurs objectifs de développement économique et social. Quant aux pays les moins avancés et aux pays les plus pauvres, ils sont encore plus gravement touchés, du fait que leur base économique est particulièrement fragile et vulnérable. Tout en réitérant que les pays en développement débiteurs souhaitent respecter leurs engagements, les ministres ont

réaffirmé que le service de la dette extérieure des pays en développement ne peut être assuré, ni la dette remboursée dans la situation internationale actuelle, en l'absence d'un développement économique durable, sous peine de nuire davantage au processus de développement des pays du tiers monde.

12. Les ministres ont souligné que l'approche adoptée par les pays développés créanciers vis-à-vis du problème de la dette demeure inéquitable, asymétrique et partielle et qu'elle n'a pas abouti jusqu'à présent à une stratégie positive qui tienne compte de l'ampleur et de la nature de la crise de la dette; il en est résulté qu'un nombre croissant de pays en développement débiteurs se sont vus contraints d'adopter des mesures unilatérales pour empêcher que leurs structures économique, sociale et politique ne s'affaiblissent encore davantage. Les ministres ont donc souligné également que la communauté internationale doit adopter d'urgence une nouvelle stratégie politique fondée sur le partage des responsabilités en vue de résoudre de façon durable, globale et axée sur le développement, le problème de la dette extérieure des pays du tiers monde, compte tenu des principes énoncés dans la résolution 41/202 et des résultats de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les ministres ont instamment prié l'Assemblée générale, à sa quarante-deuxième session, d'explorer et de définir des mécanismes et des options appropriées en vue de mettre au point des approches politiques et des mesures permettant d'arriver rapidement à une solution viable et durable du problème de la dette extérieure des pays en développement.

13. Les ministres ont souligné que, pour parvenir à régler définitivement le problème de l'endettement extérieur des pays en développement à l'égard des pays développés, des banques commerciales et des institutions financières multilatérales, il faut absolument, entre autres choses :

a) Réduire substantiellement le montant total et le service de la dette en abaissant notamment les taux d'intérêt, en convertissant la dette en dons, en rééchelonnant le remboursement de manière à alléger la charge du service de la dette et en profitant des rabais qu'offrent les marchés secondaires;

b) Recycler les énormes excédents des pays développés, accroître et rendre plus prévisibles les flux de capitaux publics et privés, y compris l'APD, ainsi que les ressources d'institutions financières internationales, destinés aux pays en développement et les octroyer sur plusieurs années, et enrayer et inverser le transfert net de ressources aux pays développés;

c) Faciliter l'accès des exportations des pays en développement aux marchés internationaux en éliminant les barrières protectionnistes dans les pays développés ainsi qu'en fixant des prix équitables et rémunérateurs pour les exportations des pays en développement et en établissant un lien direct et "transparent" entre la dette extérieure et les recettes d'exportation;

d) Etablir un lien équitable et direct entre le remboursement de la dette extérieure et des facteurs pertinents qui influent sur la capacité d'assurer le service de la dette, tels que les recettes d'exportation, les termes de l'échange, les importations nécessaires, la croissance du PIB.

14. Les ministres ont fait valoir qu'en l'absence d'une stratégie concertée pour l'endettement et de la volonté des créanciers (pays développés, institutions financières multilatérales et banques commerciales) d'élaborer une telle stratégie, les pays en développement débiteurs pourraient se trouver de plus en plus contraints de suspendre temporairement le service de leur dette pour assurer la relance de leur activité économique et reconstituer leurs réserves en devises.

15. Les ministres se sont déclarés très préoccupés par le niveau alarmant du transfert net de ressources des pays en développement qui résulte de l'augmentation du service de la dette, de la détérioration continue des termes de l'échange des pays en développement et de l'accès limité de ces pays aux ressources financières internationales. La diminution du nombre de prêts consentis par les institutions financières internationales à des conditions libérales ou non les inquiète également. Le processus de développement en a été entravé ou retardé dans certains cas. De ce fait, le niveau de vie de la population des pays en développement a encore baissé et le revenu par habitant y est encore plus bas qu'au début de la décennie. En 1986, 850 millions de personnes vivaient dans des pays où la production par habitant était stagnante. Les ministres ont mis l'accent sur la nécessité de favoriser une croissance et un développement durables dans les pays en développement afin de leur permettre de surmonter les problèmes fondamentaux liés à la pauvreté, au chômage et à l'endettement.

16. Les ministres ont réaffirmé qu'il fallait d'urgence prendre des mesures concertées pour accroître substantiellement les flux de ressources financières en vue d'assurer le développement sur une base sûre, continue et prévisible qui corresponde aux besoins de l'économie mondiale en matière de croissance et en particulier aux besoins des pays en développement. Ils ont déploré qu'on n'ait toujours pas atteint, pour l'APD, l'objectif de 0,7 % du PNB non plus que ceux fixés dans le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Ils ont instamment invité tous les pays développés à prendre les mesures nécessaires pour appliquer, en ce qui concerne l'APD et en faveur des pays les moins avancés, les dispositions de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et celles du nouveau Programme substantiel d'action, conformément aux recommandations du Groupe d'étude, sur les flux d'aide libérale. Les ministres ont également demandé qu'on augmente substantiellement les ressources financières des institutions multilatérales et que celles-ci révisent leurs politiques de prêt afin d'encourager l'octroi de prêts supplémentaires et de favoriser ainsi la croissance. Ils ont instamment invité les pays développés et les institutions financières internationales à accroître leurs apports de ressources en valeur réelle aux pays africains, conformément aux décisions énoncées dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Les ministres ont émis l'espoir que les délibérations du Comité d'aide au développement, en vue de déterminer si le montant des transferts de ressources à tous les pays en développement était suffisant pour accélérer le rythme de leur développement, permettraient d'accomplir de nouveaux progrès dans ce domaine.

17. Les ministres ont noté que le fonctionnement du système commercial international est gravement compromis et qu'on élude fréquemment ses principes et ses règles. Ils ont déploré l'adoption de nouvelles mesures protectionnistes,

l'imposition de nouvelles barrières tarifaires et non tarifaires et d'autres restrictions et contingentements, soulignant qu'il importe d'améliorer les possibilités d'exportation offertes aux pays en développement. Ils ont prié les pays développés de se conformer immédiatement aux engagements pris en matière de statu quo et de démantèlement dans la Déclaration de Punta del Este, y compris au principe d'un traitement différencié et plus favorable pour les pays en développement, conformément à leurs besoins en matière de développement, de finances et de commerce. Les ministres ont également prié les pays développés de se conformer pleinement à toutes les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), y compris à la clause de la nation la plus favorisée. Ils se sont également inquiétés de constater que ces mêmes pays envisagent d'adopter une législation commerciale à tendance protectionniste et contraire à l'esprit d'équité du système commercial international et ils les ont priés d'y renoncer.

18. Les ministres ont souligné que les pratiques suivies dans le secteur agricole par certains pays développés (octroi de subventions pour l'exportation et recours à des mesures protectionnistes) donnent lieu à une accumulation artificielle de stocks excédentaires sur le marché mondial et ne contribuent pas à assurer la sécurité alimentaire mondiale, vu que les pays en développement pourraient de ce fait se trouver dans l'impossibilité d'écouler leur production sur les marchés nationaux et internationaux. Ils ont également réaffirmé que les pays en développement ont le droit de protéger leur marché intérieur en empêchant l'entrée des produits agricoles bénéficiant de ces subventions. Les ministres ont reconnu que les négociations au GATT devraient se poursuivre d'urgence afin de parvenir rapidement à un accord sur un programme international permettant de réformer et de libéraliser le commerce international des produits agricoles. En attendant, les ministres ont exhorté les pays développés à respecter les engagements pris en matière de statu quo et de démantèlement, dans le cas des programmes de subventions qui faussent les échanges mondiaux de produits agricoles.

19. Les ministres se sont déclarés extrêmement préoccupés par la baisse excessive et continue des prix des produits de base exportés par les pays en développement, ainsi que par le fléchissement récent en valeur réelle des prix du pétrole et par la détérioration des termes de l'échange. En examinant les mesures adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa septième session, ils ont conclu que les pays en développement devraient les appliquer sans retard, bien qu'elles soient loin de correspondre à ce que l'on en attendait. Ils se sont félicités de l'entrée en vigueur rapide de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et du Programme intégré pour les produits de base et ont engagé tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier.

20. Les ministres ont souligné qu'il importe de mener à bien les négociations touchant l'élaboration d'un code de conduite, universellement applicable, des sociétés transnationales et ils ont invité les pays développés à faire preuve de souplesse afin que ledit code puisse être rapidement complété et adopté. Ils se sont félicités des activités du Centre sur les sociétés transnationales, notamment des études effectuées dans le domaine de l'environnement, des services et des banques transnationales. Ils ont fait valoir aussi que toute réorganisation

administrative actuellement en cours à l'ONU, ou toute modification éventuelle des procédures en matière d'établissement des rapports, ne devrait pas porter atteinte à l'autonomie du Centre ni à sa capacité d'exécuter ses programmes, conformément à son mandat.

21. Les ministres se sont déclarés préoccupés par l'aggravation de la situation économique des pays africains et par les sombres perspectives de redressement à court et à long terme malgré les immenses efforts déployés pour opérer des réformes allant de pair avec les engagements souscrits, souvent très coûteuses sur le plan politique et social, en particulier dans les pays soudano-sahéliens victimes de la sécheresse et de la désertification. A cet égard, les ministres se sont déclarés très préoccupés par le fait que les pays développés n'ont pas encore fourni l'appui escompté, en particulier les ressources financières nécessaires, pour l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution S-13/2. Ils ont déploré qu'alors même que l'Afrique mène à bien le processus de redressement, le montant du transfert net de ses ressources vers les pays développés et les institutions financières multilatérales, le FMI en particulier, soit en augmentation. Ils ont prié la communauté internationale, les pays développés en particulier, d'honorer leurs engagements, compte tenu notamment du fardeau alarmant de la dette et de son service et de l'effondrement des prix des produits de base. Ils ont aussi prié la communauté internationale d'accroître substantiellement et de toute urgence le montant en valeur réelle de l'aide financière versée à l'Afrique, à des conditions très libérales, par l'intermédiaire des institutions financières bilatérales et multilatérales. Ils ont invité aussi les pays développés à prendre les mesures voulues pour accroître les flux de capitaux privés, des banques commerciales notamment, vers l'Afrique.

22. Les ministres ont souligné qu'en raison de la grande fragilité et vulnérabilité des infrastructures économiques des pays les moins avancés, l'environnement économique international défavorable a des conséquences beaucoup plus graves sur leur économie. Ils ont exhorté la communauté internationale, et en particulier les pays développés, les institutions financières multilatérales, internationales, régionales et sous-régionales, à appliquer de toute urgence, pleinement et efficacement le nouveau Programme substantiel d'action ainsi que les recommandations et conclusions adoptées à l'occasion de l'examen à mi-parcours effectué en 1985 et de transférer d'importantes ressources extérieures supplémentaires aux pays les moins avancés, à des conditions qui correspondent aux besoins de leur développement immédiat et à long terme.

23. Les ministres ont pris note des besoins particuliers et des problèmes critiques des pays en développement sans littoral et insulaires dont les problèmes uniques et les désavantages liés à leur situation géographique ont des conséquences particulièrement négatives sur leur développement. Ils ont demandé aux pays donateurs, aux institutions multilatérales et aux organismes de financement du développement de fournir une aide financière et une assistance technique supplémentaires et appropriées pour assurer le développement de leurs infrastructures et leur permettre de prendre d'autres mesures pour compenser les effets négatifs de leur situation désavantageuse sur le plan des transports en transit et des communications. Ils ont invité les pays de transit à coopérer

davantage avec les pays en développement sans littoral pour leur permettre de remédier à leurs problèmes de transit, conformément aux conventions et résolutions pertinentes adoptées par l'ONU.

24. Les Ministres ont souligné le caractère mondial des grands problèmes écologiques et mis en garde contre la tentation de ne prescrire de remèdes qu'aux seuls pays en développement, dont le rôle ne pouvait être que marginal, tant pour ce qui est des causes que des solutions. Ils ont souligné qu'il fallait accroître et renforcer l'assistance multilatérale apportée aux pays en développement sur les plans technique et financier pour la réalisation de leurs programmes de protection de l'environnement. Tout en reconnaissant l'interdépendance existant entre environnement, population et développement et compte tenu des progrès scientifiques et techniques, ils ont également souligné qu'en matière de protection de l'environnement, les pays en développement ne pouvaient traduire leur bonne volonté dans les faits que si des efforts étaient menés parallèlement pour résoudre les problèmes liés à la pauvreté, à l'endettement et aux inégalités entre les pays, et les problèmes de développement en général. Ils se sont dits gravement préoccupés par l'éventualité d'une prise en considération des problèmes écologiques par les institutions financières internationales, si celle-ci se traduisait par l'application de conditions supplémentaires : au lieu de faciliter les choses, cela risquerait en effet de freiner encore l'exécution des programmes, tant dans le domaine de l'environnement que dans les domaines économique et social. Ils ont insisté sur l'insuffisance du financement, principal obstacle à l'efficacité des efforts réalisés par les pays en développement pour restaurer et protéger l'environnement. Le renforcement des activités de protection de l'environnement des organismes des Nations Unies était aussi très important. A cet égard, il convenait d'examiner les activités des sociétés transnationales qui avaient des effets néfastes sur l'environnement afin d'étudier les moyens de les réglementer. Enfin, les Ministres ont souligné que la principale menace qui pesait sur l'environnement et sur la vie même de l'homme était l'existence des armes nucléaires et le risque d'une guerre nucléaire mondiale.

25. Les Ministres ont jugé préoccupant que la participation des pays en développement à la nouvelle révolution scientifique et technique ne soit que marginale. Ils ont rappelé qu'ils étaient fermement attachés à la réalisation du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, qui constituait pour les organismes des Nations Unies un énoncé détaillé des orientations à donner à leur action dans ce secteur. S'agissant de la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, le rôle principal revenait à l'Organisation des Nations Unies, le but étant que les pays en développement bénéficient pleinement des nouveaux progrès de la science. Le droit au développement était un droit fondamental de tous les hommes, sans exception, et l'une des conditions indispensables pour qu'ils puissent en jouir était l'élimination de tous les obstacles et de toutes les limitations qui barraient l'accès des pays en développement aux dernières découvertes de la science et de la technique. Les Ministres ont demandé que les négociations sur le code de conduite pour le transfert de technologie soient rapidement menées à bien. Ils ont rappelé qu'ils appuyaient sans réserve les activités du Centre pour la science et la technique au service du développement, agissant en tant qu'entité autonome, de même que celles

du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement. Ils ont en outre souligné que les aménagements d'ordre administratif ou structurel en cours à l'Organisation des Nations Unies ne devaient en aucun cas modifier le degré d'autonomie du Centre ni faire obstacle à l'exécution du programme qui lui avait été confié.

26. Les Ministres ont réaffirmé leur soutien indéfectible au multilatéralisme, dans le cadre du système des Nations Unies, et leur confiance dans cet instrument qui est le plus propice au dialogue et à la négociation. Ils se sont inquiétés de l'absence de volonté politique et de la tendance de plus en plus nette de certains pays développés à continuer de prendre des décisions touchant l'ensemble de l'économie mondiale sans tenir dûment compte des intérêts des pays en développement, en agissant en dehors du cadre multilatéral du système des Nations Unies et dans la seule optique de leurs intérêts nationaux. Ils ont réaffirmé qu'il fallait appliquer intégralement la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la résolution 34/138 relative à l'ouverture de négociations globales, la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et toutes les dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, dans le but d'atteindre les objectifs de la Charte des Nations Unies.

27. Les Ministres se sont déclarés gravement préoccupés par la crise financière persistante que connaît l'Organisation des Nations Unies, crise qui est le produit de tentatives visant à saper la coopération multilatérale et qui compromet la capacité de l'Organisation d'atteindre des objectifs pour lesquels elle a été créée. Par conséquent, ils ont une fois de plus invité les Etats Membres à se conformer aux dispositions de la Charte des Nations Unies, en particulier celles relatives à leurs obligations financières.

28. Les Ministres ont insisté pour que la résolution 41/213 soit appliquée de façon équilibrée au niveau des organes intergouvernementaux et du Secrétariat, afin de créer des conditions propices à un débat harmonieux et productif au sein de la Commission spéciale que le Conseil économique et social a créée par sa décision 1987/112 et qu'il a chargée d'entreprendre une étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Ils ont noté que la résolution mentionnée devait être appliquée sans délai, de façon harmonieuse, intégrée et coordonnée, en tenant compte des intérêts des pays en développement et en veillant à ne pas compromettre les programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies axés sur le développement, ni à préjuger des décisions que l'Assemblée générale adopterait sur la base des recommandations de la Commission spéciale du Conseil économique et social. Les Ministres ont également rappelé que l'étude demandée constituerait la principale référence pour l'application définitive de la résolution 41/213 dans les domaines économique et social et que toutes les mesures qui auraient déjà pu être prises dans ces secteurs devraient être ajustées en conséquence.

29. Les Ministres ont réaffirmé leur profond attachement au renforcement de la coopération économique entre pays en développement et au Programme d'action de Caracas; ils ont souligné la nécessité de relancer cet instrument d'autonomie

collective et de le mettre en oeuvre pour appliquer la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

30. Les Ministres ont approuvé le rapport publié par le Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la CEPD à l'issue de la réunion qu'il a tenue à La Havane, du 7 au 12 septembre 1987, sur l'application du Programme d'action de Caracas, rapport qui ouvre d'importantes perspectives de renforcement de la coopération Sud-Sud. Ils ont noté que le Comité avait prié le Président du Groupe des 77 d'organiser des consultations sur la possibilité de ne prévoir de réunions du Comité que tous les deux ans. Les Ministres ont décidé que ce rythme biennal serait adopté à partir de 1989. Ils ont aussi décidé d'examiner la question de la coopération économique entre pays en développement de façon approfondie au cours de leur douzième réunion annuelle, en 1988 et, par la suite, de procéder à un examen approfondi de la question tous les deux ans.

31. Les Ministres ont approuvé la recommandation adoptée par le Comité à sa sixième réunion sur les projets figurant dans le rapport du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement. Ils ont invité le Président du Groupe des 77 à New York à s'inspirer des observations relatives aux projets recommandés qui figurent dans le rapport du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur sa sixième réunion. Ils ont insisté pour que les ressources du Fonds Perez-Guerrero soient utilisées conformément aux directives formulées dans le rapport sur la réunion de haut niveau consacrée à la CEPD qui a eu lieu au Caire en 1986. Ils ont invité le Président du Groupe des 77 à New York à faire le nécessaire pour que le rapport du Comité d'experts soit présenté bien avant les réunions du Comité intergouvernemental, afin que les Etats membres aient le temps de les examiner avec le soin voulu.

32. Les Ministres ont accueilli avec satisfaction la Déclaration et le Plan d'action de Pyongyang concernant la coopération Sud-Sud qui ont été adoptés en juin 1987 par la Conférence ministérielle extraordinaire des pays non alignés sur la coopération Sud-Sud et ils ont appuyé les efforts déployés par le Mouvement des pays non alignés pour renforcer la coopération économique entre les pays non alignés et les autres pays en développement.

33. Les Ministres ont pris note avec satisfaction de la création de la Commission du Sud sous la présidence de S. E. M. Julius Nyerere, premier Président de la République-Unie de Tanzanie, qui a nommé les membres de la Commission, cette initiative constituant un pas en avant dans le domaine de la coopération Sud-Sud. Certains que la Commission du Sud apporterait une précieuse contribution à cette forme de coopération, ils ont demandé à tous les pays en développement d'appuyer sans réserve l'activité de la Commission et ont invité le Président du Groupe des 77 à New York à organiser les consultations voulues en vue de collaborer avec la nouvelle Commission.

34. Les Ministres se sont félicités de l'initiative prise par certains membres d'organiser des activités de programmation de projets de CTPD. Ils ont recommandé que l'on approfondisse les échanges d'informations et de données d'expérience entre pays en développement touchant leur capacité de participation à la CTPD et ont mis

l'accent sur la nécessité de renforcer les centres nationaux de promotion de la CTPD. Les Ministres ont également réaffirmé qu'il importait d'organiser des consultations en vue de mettre en place le Comité d'action sur la coopération interentreprises. Ils ont demandé l'achèvement rapide de la rédaction d'un contrat type pour le recrutement d'experts ainsi que la mise en oeuvre du projet de réseau d'information multisectoriel. Les Ministres ont appuyé la recommandation tendant à ce que la troisième réunion bisannuelle des directeurs d'organismes nationaux de CTPD ait lieu avant la septième réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination.

35. Les Ministres ont réaffirmé la nécessité d'harmoniser les activités entreprises par le Groupe des 77 et par le Mouvement des pays non alignés en ce qui concerne la promotion de la coopération économique et technique entre pays en développement. Ils ont pris acte à cet égard de la nécessité d'intensifier la coopération dans le domaine de la technique et celui de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que d'utiliser le Centre de la science et de la technique des pays non alignés et autres pays en développement comme centre d'échange d'informations sur les capacités scientifiques et techniques de ces pays.

36. Les Ministres ont souligné le bien-fondé des efforts tendant à accélérer le transfert des techniques entre pays en développement et ont estimé que la coopération entre les pays membres du Groupe des 77 en ce domaine, compte dûment tenu des besoins des pays les moins avancés, constituait une étape dans l'application du Programme d'action de Caracas.

37. Les Ministres ont remercié le Brésil et le Maroc, qui ont offert d'accueillir, respectivement, la première réunion des représentants des chambres de commerce et d'industrie des pays en développement du Groupe des 77 et la réunion consultative des pays non alignés et autres pays en développement sur la dette extérieure.

38. Les Ministres ont fait part de leur satisfaction devant les progrès réalisés dans les négociations sur le système global de préférences commerciales, l'un des exemples les plus significatifs de la coopération Sud-Sud. Ils ont plus particulièrement pris note des mesures préparatoires qui permettront aux pays participants de passer très bientôt au stade des échanges effectifs de concessions commerciales. Ils ont exprimé le voeu que cette première série de négociations soit suivie de la signature d'un accord-cadre pour la création définitive du système, ainsi que des protocoles énonçant les résultats de la première série de négociations, qui seraient annexés à l'accord. Ils ont remercié la Yougoslavie qui a offert d'accueillir la prochaine réunion ministérielle du Comité de négociation du système global de préférences commerciales.

39. Les Ministres ont réaffirmé leur appui inébranlable à la lutte contre l'apartheid et exprimé leur solidarité aux victimes de ce régime ainsi qu'aux pays voisins victimes des actes d'agression et de déstabilisation économique du régime raciste de Pretoria. Ils ont demandé instamment à la communauté internationale d'imposer des sanctions économiques globales et obligatoires à l'encontre du régime de Pretoria en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Les Ministres ont réaffirmé que tous les membres de la communauté internationale se devaient de prendre d'urgence, individuellement et collectivement, des mesures plus énergiques

et concrètes afin de mettre fin sans délai au colonialisme, à l'occupation, à la domination et à l'exploitation, qui constituent des obstacles majeurs à l'émancipation économique des pays et peuples en développement. Les Ministres ont aussi réaffirmé que tous les pays, territoires et peuples victimes, directement ou indirectement, de ces pratiques condamnées par la communauté internationale avaient droit à réparation et à compensation intégrale du fait de l'exploitation ou de l'épuisement de leurs ressources naturelles et autres ou des pertes ou dommages occasionnés à ces ressources. Ils ont noté les difficultés particulières que connaît le peuple palestinien, dont les conditions de vie se sont dégradées du fait de l'occupation israélienne et qui doit être libéré d'urgence de l'occupation afin de pouvoir mettre en valeur son économie nationale, ainsi que la situation analogue des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie et des pays constituant les Etats de première ligne, dont l'infrastructure laborieusement mise en place et les programmes légitimes de développement sont sapés par la politique de déstabilisation du régime sud-africain. En conséquence, les Ministres ont réaffirmé leur appui sans faille à la lutte héroïque des peuples de Namibie, d'Afrique du Sud, de Palestine, du Liban et des territoires arabes occupés. Ils ont en outre engagé la communauté internationale à adopter d'urgence des mesures efficaces en vue d'éliminer le recours aux mesures coercitives contre des pays en développement, mesures qui se multipliaient et se diversifiaient.

40. Les Ministres ont à nouveau insisté sur le fait que le développement ne pouvait se réaliser que dans un climat international de paix et de coopération et ils ont souligné les liens directs qui existent entre la paix, le désarmement et le développement. Ils ont demandé une fois de plus l'arrêt immédiat de la course aux armements et l'adoption urgente de mesures de désarmement, qui libéreraient les ressources humaines, matérielles, techniques et financières dont le développement a le plus grand besoin. Ils ont pris acte à cet égard des résultats de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est tenue à New York, du 24 août au 11 septembre 1987, et qui a établi pour la première fois les rapports étroits et multiformes qui existent entre le désarmement et le développement. Ils ont réaffirmé qu'il était urgent de mettre au point des mesures ou mécanismes permettant de réaffecter aux objectifs de développement les ressources libérées par des mesures de désarmement et souligné que l'adoption de telles mesures et mécanismes devait constituer la prochaine étape. Ils ont en outre noté avec regret que les pays développés n'avaient pas tous participé à la Conférence.

41. Les Ministres ont rappelé l'importance de la proclamation de l'Année internationale du logement des sans-abri (1987) et noté que l'Assemblée générale avait décidé de consacrer deux séances plénières de sa quarante-deuxième session, le lundi 12 octobre 1987, à la célébration de l'Année internationale du logement des sans-abri. Les Ministres ont engagé la communauté internationale et le système des Nations Unies à appuyer l'application des stratégies mondiales pour le logement jusqu'à l'an 2000, en accordant une attention particulière aux mesures qui permettraient d'améliorer le logement et l'environnement des populations pauvres et défavorisées.
